



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 26 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 2
Absente : 1
Absents excusés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre, Maire. Le quorum est atteint.

Présents : Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Jean-Jacques Jacquemet, Mme Marie-Madeleine Poirier, M. Frédéric Moineau, Mme Sandrine Frère, M. Philippe Pissot, Mme Séverine Blay, Mme Aurélie Rouffignac, M. Michaël Billaud, Mme Yvonne Fèvre et M. André Verriest.

Absents excusés :

M. Pascal Maginot a donné pouvoir à Mme Marie-Madeleine Poirier.
Mme Pauline Alaphilippe a donné pouvoir à Mme Angélique Peintre.

Date de convocation
17/10/2025

Absente : Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : M. Michaël Billaud.

Date d'affichage
24/10/2025

Cession d'une parcelle

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L3211-14 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° D2024-60 du 31 juillet 2024 portant fixation du montant de la cession de parcelles communales ;

Considérant la proposition reçue par Madame le Maire d'un potentiel acquéreur de la parcelle cadastrée B au numéro 1316 d'une superficie de 800 m² (lot A), sis rue de la Maisonnette ; que la proposition était de 35 000 € ; que le conseil avait retenu la somme de 40 000 € ;

Considérant la négociation obtenue par Madame le Maire de fixer le montant de la cession à 37 500 € ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil, après en avoir délibéré,

Décide

à l'unanimité,

1^o) d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée B au numéro 1316 d'une superficie de 800 m² (lot A), sis rue de la Maisonnette, au prix de 37 500, 00 € ;
2^o) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

➤ **Vote** : Tous pour (13).

Fait à Chambon,

Le Maire,
Angélique Peintre

Le secrétaire de séance,
Michaël Billaud



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michaël Billaud".

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département, Monsieur Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime, au titre du contrôle de légalité.

Ampliation est adressée au responsable du service de gestion comptable, Madame Joanna Delsipêche.